

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

Je pensais que le débat était intéressant. Nous avons discuté de cette question jeudi et vendredi derniers, et nous avons entendu quelques excellents discours. Ce débat n'a pas été marqué de sous-entendus ni de critiques acerbes, mais il s'est déroulé dans la franchise et de manière intelligente. J'avais l'impression que tout se passait pour le mieux. Je pensais que nous examinions à fond certaines solutions de rechange à la mesure législative qui nous a été proposée. Cependant, tout ce bel enthousiasme est tombé d'un seul coup en même temps que l'appui que le ministre des Transports a pu se gagner dans tout le pays en s'efforçant de résoudre le problème du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Comme je l'ai dit jeudi dernier dans mon intervention, la mesure à l'étude n'est qu'un jargon incompréhensible et elle est très complexe. D'autres députés ont parlé des belles phrases qui servent à définir le nouveau tarif-marchandises statutaire. Personne ne comprend véritablement cette définition. L'autre jour, au comité, mon collègue le député de Kindersley-Lloyd-minster (M. McKnight) a demandé au président du CN de nous expliquer en quoi consistera le tarif-marchandises aux termes de l'article 36 ou 37 du projet de loi. Le témoin nous a répondu qu'il ne pouvait pas le faire parce qu'il ne comprenait pas cette définition. Si quelqu'un comme le président du Canadien National ne la comprend pas, comment l'agriculteur pourra-t-il la comprendre?

Ce bill sème la mésentente, il n'y a aucun doute là-dessus. On ne s'entend ni dans l'Ouest ni dans l'ensemble du pays. Le bill est incomplet. Le ministre a dit qu'il allait proposer un filet de sécurité et fixer le nouveau tarif en fonction des moyens financiers de l'agriculteur. On ne nous a pas donné d'autres détails. Le ministre n'a pas donné de plus amples explications en deuxième lecture. Il a simplement dit que le bill serait renvoyé à un comité. Nous savons tous ce qui compte pour le ministre: faire adopter le bill avant la fin de juin. On ne peut cependant pas discuter lorsqu'on n'est pas au courant, monsieur le Président. Il dit qu'il ajoutera d'autres produits agricoles. De quoi s'agit-il? Le ministre est censé inclure d'autres dispositions dans le bill. En fait, nous ne savons pas exactement où le ministre veut en venir et l'anxiété, l'appréhension, la méfiance grandissent.

Comme certains députés l'ont indiqué, des agriculteurs ont admis qu'ils pourraient peut-être payer une plus grande part des frais de transport de leur grain. Des interventions de cette nature ne feront qu'attiser méfiance. Le gouvernement, dont aucun représentant n'a été élu à la Chambre des communes à l'ouest de Winnipeg, bafoue un droit historique et statutaire et force la Chambre à adopter cette mesure à toute vitesse. Le gouvernement fera en sorte que le bill soit étudié rapidement par le comité et qu'il franchisse l'étape du rapport. C'est tout ce qui compte. Il forcera ainsi l'adoption d'une mesure qui portera atteinte à chaque producteur, à l'agriculture et à l'économie canadienne. Qui plus est, c'est un affront à cette institution, aux députés et à la démocratie parlementaire. Cette façon de procéder ne devrait jamais être tolérée, encore bien moins dans ce cas-ci, puisqu'une question fondamentale est en jeu.

• (1700)

Je me demande si le ministre est conscient qu'en imposant la clôture, il suscite la mésentente et l'amertume. Je regrette d'avoir à le dire, car cet homme a consacré, comme je l'ai mentionné jeudi dernier, une bonne partie de son temps à servir la

fédération canadienne. En tant que député, il a fait partie de la Commission de l'unité canadienne et on le perçoit généralement comme une personne qui cherche l'harmonie. En toute honnêteté, je dois pourtant dire que son geste suscite aujourd'hui l'amertume, le désaccord et la désunion. De plus, que son collègue ait présenté une motion d'attribution de temps aujourd'hui démontre un mépris éhonté envers la tradition parlementaire.

C'est dans cette perspective qu'il faut voir la chose. Ce dossier suscite une controverse depuis un certain temps déjà, mais on n'en a jamais discuté assez longtemps à la Chambre. Le tout a commencé le 8 février 1982, lorsque le ministre des Transports a fait une déclaration à Winnipeg au sujet de la formule qu'il comptait adopter pour régler la question du tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau. C'est à cette époque-là qu'il a mis en marche l'enquête dirigée par M. Gilson et, le 28 juin 1982, nous avions le fameux rapport Gilson. Encore une fois, le ministre en a profité pour faire une déclaration. Mais où? Les deux fois, il a fait ses déclarations dans la ville de Winnipeg, et non pas à la Chambre des communes. Pas un seul de ses collègues n'a fait de déclaration dans cette enceinte, ce qui fait que les députés n'ont pas été en mesure ni d'y répondre, ni de poser des questions, ni de demander des éclaircissements. Non; ces déclarations ont été prononcées à l'extérieur de la Chambre des communes. Le ministre s'est arrangé pour court-circuiter notre institution. A une troisième reprise, soit le 4 août dernier, le ministre a fait à l'extérieur de nos murs, une autre déclaration fort importante dans toute cette affaire. Le 1<sup>er</sup> février 1983, le ministre a annoncé ses intentions sur le plan législatif. Et que l'on devine un peu où il a fait cette déclaration. Non pas à Ottawa, non pas à la Chambre des communes, mais encore une fois à Winnipeg, mettant de nouveau en échec le processus parlementaire. Enfin, le 5 mai 1983, il a annoncé les présumées révisions à son projet de loi initial. Il a fait sa déclaration devant la presse parlementaire cette fois. Il a eu l'audace de refuser de faire part de ses projets à la Chambre des communes, préférant traverser la rue pour les dévoiler.

Aujourd'hui, après deux bonnes journées de débat, on nous impose la clôture. Nous avons été saisis du projet de loi jeudi dernier. Nous en avons discuté vendredi et encore une fois aujourd'hui. Nous avons entendu des discours de dix minutes. Les députés de l'Ouest ont à peine le temps d'entrer dans le vif du sujet en dix minutes. Comme l'a fait valoir un de nos collègues, chacun des députés de l'Ouest a suffisamment à dire pour parler durant une bonne heure car ce sujet délicat revêt des dimensions à la fois fondamentales, subjectives et politiques. Cela ne fait aucun doute. Mais nous craignons que désormais il soit trop tard. Les intentions du gouvernement sont très claires. Il compte obliger la Chambre et son comité à étudier la mesure à toute vapeur, car il voudrait qu'elle soit adoptée avant l'ajournement du 30 juin. Mais nous lui ferons la vie dure à cette mesure, et cela, je puis vous le garantir.

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur le Président, voici encore un exemple d'énoncé de politique gouvernementale qui ne tient pas compte de l'ensemble du Canada. Le député de Medicine Hat (M. Hargrave), plus récemment le député de Végréville (M. Mazankowski) et d'autres députés des Prairies ont exprimé très clairement les répercussions que